ART. 11 N° CL127

## ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º CL127

présenté par M. Gouffier Valente, rapporteur

## **ARTICLE 11**

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« sur ».	
le mot :	
« dans le cadre d'une réponse à »	
A I alinea 5, substituer aux mots:	

Amendement rédactionnel.